

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté N° 115
30 septembre 2008 - Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et amis. Coordination Francis Marche Mondiale des Femmes 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris, tel 01 44 62 12 04 ; 06 80 63 95 25, Site : <http://www.marchemondiale.org>.

SPECIAL

" Des ponts pas des murs "

Sommet citoyen sur les migrations

www.despontspasdesmurs.org

- 1 - Appel à la mobilisation
 - 2 - La construction d'une "Europe Forteresse"
 - 3 - La campagne "Des ponts Pas des murs"
 - 4 - Six grands axes pour construire une autre politique
 - 5 - Utilisation des femmes et des migrants dans le processus de mondialisation du marché du travail - par Claudine Blasco - militante d'Atac et de la MMF
-

- **Vendredi 17 octobre 2008, Espace des Congrès, Montreuil (93) - Deuxième Conférence non gouvernementale euro-africaine.**
- **Samedi 18 octobre, place de la Bastille/place de la République, Paris - Marche festive autour du slogan « Des ponts, pas des murs » suivies d'un concert.**

1 - Appel à la mobilisation

La France a fait du thème des migrations l'une des priorités de la présidence française de l'Union européenne du second semestre 2008.

Les 15 et 16 octobre, le Conseil européen se réunit à Bruxelles pour adopter un « pacte européen sur l'immigration et l'asile ». Par ailleurs, après une première réunion à Rabat en 2006, la deuxième conférence interministérielle euro-africaine en matière de migration et développement se déroulera à Paris en novembre.

La France entend proposer à ses homologues européens l'adoption d'accords de « gestion concertée des flux migratoires et de co-développement » comme modèle de négociation par lesquels d'une part, elle fait la promotion d'une immigration choisie, d'autre part, elle demande aux pays du Sud de réadmettre leurs ressortissants et ceux des pays tiers ayant transité sur leur territoire.

Préoccupés par le caractère essentiellement sécuritaire du traitement des flux migratoires, entraînant des milliers de morts, et par les choix économiques mis en oeuvre qui maintiennent le continent africain en marge du développement, les organisations signataires font appel à la mobilisation pour faire entendre la voix des sociétés civiles européennes et africaines.

Il est grand temps que la question des migrations et du développement soit réellement pensée sous l'angle des intérêts mutuels : ceux des pays d'origine, des pays de transit, des pays d'accueil et surtout, ceux des migrants eux-mêmes.

Nous voulons une autre Europe que celle qui se transforme en forteresse et met en oeuvre des moyens démesurés pour empêcher l'accès à son territoire et expulser les sans-papiers. Nous refusons la systématisation des centres de détention et de l'éloignement forcé.

Dans la continuité de la première conférence non gouvernementale euro-africaine « migration, liberté de circulation et droits fondamentaux »,

Les 17 et 18 octobre, nous appelons à une mobilisation de grande ampleur à Paris, pour une autre conception de l'immigration et un autre rapport entre l'Union européenne, l'Afrique et le reste du monde. Nous tiendrons la deuxième conférence non gouvernementale euro-africaine, une grande manifestation pour une autre politique européenne et un concert géant.

Pour signer l'appel, organisations de la société civile uniquement, merci d'envoyer le nom de votre organisation avec le sigle et le détail de l'acronyme s'il existe, ainsi que le nom et les coordonnées d'une personne contact au sein de votre organisation à l'adresse suivante : contact@despontspasdesmurs.org

2 - La construction d'une "Europe Forteresse"

Une coopération déséquilibrée, construite sans la société civile

Depuis les années 1990 la « coopération » en matière de politique migratoire avec l'Union européenne et ses États membres devient peu à peu un enjeu des partenariats avec les pays du Sud. Les événements tragiques de Ceuta et Melilla et les témoignages de la presse sur les milliers de victimes résultant de la « guerre aux migrants » livrée aux frontières de l'Europe, ont précipité la tenue d'une réunion des ministres de l'Intérieur européens en octobre 2005 suivie, en juillet 2006, de la conférence ministérielle euro-africaine sur les migrations et le développement à Rabat. Cette conférence, à l'initiative de la France et de l'Espagne et dont les associations de la société civile ont été exclues, a davantage été un lieu où des pays « développés » ont parlé à des pays « en développement » des questions migratoires, qu'un dialogue équitable où les intérêts des pays du Sud et les droits des migrants eux-mêmes étaient respectés.

Résultat de cette conférence, le plan d'action de Rabat est censé s'appliquer « dans le respect de la dignité et des droits des migrants et des réfugiés », sans qu'aucune mention en tant que telle des principaux textes internationaux de protection des migrants et des réfugiés n'y figure, excepté les textes relatifs à la traite des êtres humains. Sous les apparences d'un discours prenant en compte les problématiques des pays du Sud, telle que la question du développement, les États du Nord ont opté pour poursuivre une « collaboration » déséquilibrée avec leurs « partenaires » appelés avant tout à adhérer aux politiques migratoires choisies par le Nord.

Octobre 2008, les migrations au coeur de l'actualité

Souhaitant accélérer le processus, la France annonçait alors que le thème des migrations serait une des priorités de la présidence française de l'Union européenne du second semestre 2008. Dans cette optique, deux événements sont programmés à l'automne 2008 : Les 15 et 16 octobre, le Conseil européen se réunira à Bruxelles pour adopter un « pacte européen sur l'immigration et l'asile ». En novembre, Paris accueillera la deuxième conférence

interministérielle euro-africaine en matière de migration et développement, dans la continuité de la conférence ministérielle de Rabat de 2006.

La France entend proposer à ses homologues européens et africains la généralisation des accords de « gestion concertée des flux migratoires et de développement solidaire » qu'elle présente comme des modèles de négociation. Ce qui lui permet d'une part de promouvoir son concept d'« immigration choisie » et, d'autre part, de contraindre les pays du Sud à réadmettre leurs ressortissants et ceux des pays tiers ayant transité sur leur territoire. L'aide au développement et la sous-traitance du contrôle des frontières deviennent la pierre angulaire de la stratégie européenne.

3 - La campagne "Des ponts Pas des murs" Préoccupées par le caractère essentiellement sécuritaire du traitement des flux migratoires, entraînant des milliers de morts, et par les choix économiques mis en oeuvre qui maintiennent le continent africain en marge du développement, plus de 250 organisations de la société civile du Nord et du Sud se mobilisent et organisent un sommet citoyen sur les migrations, les 17 et 18 octobre prochains à Paris.

Les objectifs :

Cette mobilisation collective de grande ampleur permettra de :

- Sensibiliser un large public sur les thématiques migratoires, en particulier sur les droits des migrants.
- Favoriser la rencontre des différentes associations et réseaux européens et africains oeuvrant pour le respect des droits des migrants et pour un développement basé sur un réel partenariat Nord-Sud.
- Porter un discours commun des sociétés civiles du Nord et du Sud pour une autre conception de l'immigration et un autre rapport entre l'Union européenne, l'Afrique et le reste du monde.
- Proposer des alternatives aux politiques migratoires restrictives entraînant la ségrégation entre nationaux et indésirables et la mort de milliers de migrants.

Les organisations signataires entendent ainsi dire fermement qu'elles veulent une autre Europe que celle qui se transforme en forteresse. Elles dénoncent les moyens démesurés qui sont mis en oeuvre pour empêcher l'accès au territoire européen et expulser les sans-papiers. Elles refusent la systématisation des centres de rétention et de l'éloignement forcé.

Les organisations signataires

Au nombre de 276 à la date du 16 septembre 2008, les organisations signataires sont des organisations non gouvernementales, des syndicats, des collectifs et des réseaux. 32 pays sont représentés :

- 14 pays du continent africain sont représentés par 83 organisations,
- 13 pays du continent européen par 183 organisations,
- 3 pays d'Amérique du sud, par 3 organisations,
- 7 réseaux internationaux sont signataires.

La liste complète des signataires est disponible en annexe et mise à jour sur le site www.despontspasdesmurs.org

Deux journées de mobilisations à Paris

- **Vendredi 17 octobre 2008**, Espace des Congrès, Montreuil (93) - **Deuxième Conférence non gouvernementale euro- africaine**

La première conférence non gouvernementale euro-africaine a eu lieu à Rabat en 2006. Cette mobilisation avait pour objectif d'initier une réflexion, une solidarité, et une parole commune des sociétés civiles africaine et européenne et de proposer des pistes alternatives aux politiques actuelles de gestion des flux migratoires. Elle a réuni 180 personnes venant de 20 pays d'Afrique du Nord, d'Afrique subsaharienne et d'Europe. À l'issue de la rencontre, les participants ont adopté un Manifeste euro-africain et initié un réseau euro-africain sur les migrations. Dans la continuité des travaux de ce réseau, les organisations des sociétés civiles européennes et africaines organisent la deuxième Conférence non gouvernementale euro-africaine sur les migrations le 17 octobre 2008. Cette manifestation réunira de nombreuses personnalités et représentants d'organisations du Nord et du Sud... 800 à 1000 participants sont attendus.

Une séance plénière d'ouverture présentera les objectifs et les enjeux de la conférence, avec Aminata Traoré, Stéphane Hessel, Miguel Benasayag, Hicham Rachidi, et Bruno Tardieu.

Six ateliers permettront ensuite de favoriser la prise de parole et le débat entre les participants : 1. Relations Nord-Sud, modèles de développement et migrations. 2. Politique d'immigration « choisie » : quel impact sur les droits des migrants dans les pays d'accueil ? 3. La liberté de circulation : un droit loin d'être universel. 4. Femmes migrantes. 5. Mineurs en migration. 6. Quelle place pour le droit d'asile ?

Cette conférence sera l'occasion d'adopter une déclaration euro-africaine lors de la séance **plénière de clôture**, à 17h. Elle sera présentée par Madjiguène Cissé et Gustave Massiah. Des démarches seront entreprises en amont pour solliciter une audience à la Conférence interministérielle euro-africaine de novembre et présenter cette déclaration. Les participants se rendront ensuite le parvis du Trocadéro pour s'associer à l'événement organisé par ATD Quart Monde à l'occasion de la journée du refus de la misère.

- **Samedi 18 octobre**, place de la Bastille / place de la République, Paris - **Marche festive** autour du slogan « Des ponts, pas des murs » et concert

Une marche festive partira à 13h30 de la place de la Bastille pour rejoindre la place de la République, à Paris, pour témoigner de l'inquiétude des citoyens face à la politique migratoire européenne.

Un grand concert accueillera en musique les manifestants à partir de 16h et jusqu'à 22h sur la place de la République. Organisé avec l'appui des Têtes Raïdes ce concert mobilise un grand nombre d'artistes qui souhaitent témoigner de leur soutien à cette mobilisation citoyenne.

4 - Six grands axes pour construire une autre politique

Exclus de la construction de la politique européenne d'immigration, les citoyens et les organisations des sociétés civiles du Nord et du Sud interpellent les responsables politiques européens et africains et proposent analyses et alternatives autour de six grands axes.

Relations Nord-Sud, modèles de développement et migrations

Depuis des décennies, l'Union européenne traite avec les pays du continent africain dans le cadre de relations économiques censées favoriser leur développement. Les questions migratoires sont devenues un point de négociation crucial pour les pays du Nord, qui utilisent leurs partenariats pour faire valoir leurs intérêts. La fermeture des frontières au Nord devient le pendant de l'aide au développement au Sud.

Dans le même temps, les politiques économiques de l'Union européenne ont un impact certain sur les mouvements de population. Mettre le développement au service de la « gestion des flux migratoires », réduire les fonds du développement et augmenter ceux consacrés aux

contrôles aux frontières, solliciter l'épargne des migrants pour pallier les carences des investissements publics et de l'Aide au développement, autant de tendances à l'oeuvre qui témoignent d'un accroissement des inégalités entre l'Europe et l'Afrique et qui maintiennent le continent africain à l'écart du développement.

Cette situation se trouve aujourd'hui renforcée par les nouveaux défis posés par la crise environnementale. Alors même que les Etats du Nord, et notamment européens, ont promu un modèle de développement qui a gravement mis la planète en danger, les conséquences phénoménales en terme de mouvements de population commencent déjà à peser sur les pays du Sud. Quelles solutions envisager pour faire face à cette nouvelle situation ?

L'atelier s'interrogera sur la notion même de développement et sur les fondements des politiques de développement et des politiques migratoires, afin de répondre de manière réaliste et durable aux besoins des populations du Sud comme du Nord et aux enjeux planétaires que constituent le partage des ressources et les défis environnementaux.

Politique d'immigration « choisie » : quel impact sur les droits des migrants dans les pays d'accueil ?

Résumées par l'opposition entre immigration « choisie » et immigration « subie », les politiques migratoires de nombreux Etats européens s'inscrivent dans une logique utilitariste qui laisse peu de place aux droits des migrants dans les pays d'accueil. Elles inspirent également la politique migratoire de l'Union européenne.

Pour défendre les soi-disant principes d'intégration, on pose des obstacles au droit de vivre en famille (mariages mixtes et regroupement familial), alors que dans le même temps la mobilité est entravée par une politique de visas restrictive.

Le droit de participer à la vie sociale et civique est restreint : le droit de vote des migrants reste encore ignoré dans de nombreux pays européens, l'accès aux soins, à l'éducation et au logement est limité. À ce jour aucun Etat membre de l'Union européenne n'a ratifié la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille du 18 décembre 1990. Les recours aux régularisations sont menacés, renforçant ainsi les risques de précarité des sans-papiers qui vivent et travaillent en Europe.

Des dispositifs de tri euro-centrés sont organisés : projet de « carte bleue européenne » pour les travailleurs dits « hautement qualifiés », recrutement de travailleurs saisonniers corvéables et précarisés.

L'atelier s'interrogera sur les moyens d'infléchir ces tendances en plaçant l'égalité des droits, qu'ils soient politiques, civils, économiques, sociaux ou culturels, au coeur de la politique migratoire en Europe.

La liberté de circulation : un droit loin d'être universel

Les Etats européens ont mis en place des dispositifs sophistiqués de fermeture de leurs frontières extérieures : les migrants sont contraints d'emprunter des routes de plus en plus dangereuses, et/ou sont souvent retenus dans les "zones tampons" que l'Union européenne finance, en amont de ses frontières. Dans ce contexte d'externalisation des contrôles, la quasi-impossibilité de migrer légalement et la vulnérabilité grandissante des migrants favorisent de fait le développement de réseaux de type mafieux aux frontières. Dans les Etats de transit ainsi que dans les Etats européens, cette fermeture des frontières est renforcée par des dispositifs d'enfermement : en témoignent la multiplication de centres de détention ou camps, où sont placés de façon quasi systématique les migrants. Ces dispositifs

sont désormais légitimés par la directive « retour » et financés par le Fonds européen pour le retour. Témoignages et état des lieux sur ce qui se passe à ces frontières, au sein, en particulier, des centres de détention pour étrangers, constitueront le premier objectif de cet atelier.

La rencontre ministérielle euro africaine qui se tiendra en octobre promet de renforcer les dispositifs de contrôles aux frontières, en tentant notamment d'impliquer la CEDEAO dans le modèle européen de gestion répressive, au détriment du modèle historique de libre circulation des personnes, pourtant commun aux deux espaces régionaux.

Quels sont les effets « en cascade » à court et moyen termes de ces politiques en termes de circulation, d'expulsion et de refoulement en Afrique ? Quelles sont les mobilisations nationales, régionales pour s'opposer à ces évolutions ? Comment réaffirmer aux yeux de l'opinion publique l'importance de faire évoluer les droits attachés à la mobilité des personnes migrantes ? Telles seront les questions posées dans l'atelier.

Femmes migrantes

On ne parle souvent des femmes migrantes que comme des victimes de la violence et des trafics. Il s'agit d'une vision réductrice de la réalité. Qu'elles aient choisi, ou aient été contraintes de quitter leur pays, les femmes jouent un rôle croissant dans la migration. La condition de celles qui restent, nombreuses, se transforme. Avec les départs des hommes, elles assument le rôle de chef de famille dans les pays d'origine et contribuent à la mutation des schémas familiaux traditionnels.

L'atelier tentera de recenser, à travers des exemples concrets, les mécanismes qui précarisent particulièrement les femmes migrantes. Dans les pays d'origine, elles constituent la majorité des employés de l'industrie délocalisée (textile en Roumanie). Dans les pays d'arrivée, on les trouve dans les secteurs les plus précaires (secteurs des services et des soins à la personne, de plus en plus privatisés). Dans l'agriculture espagnole, les programmes de recrutement depuis les pays d'origine (Maroc/Sénégal) ciblent prioritairement les mères de famille, qui constituent une main d'oeuvre temporaire captive, sous-payée, exploitable.

L'atelier traitera également des persécutions spécifiques faites aux femmes qui sont, dans les pays d'origine ou lors du parcours migratoire, rarement reconnues et analysera les systèmes de « protection des victimes » et les lois anti-immigration qui, dans les pays du Nord, ont souvent pour effet de les fragiliser et de les rendre plus vulnérables.

Mineurs en migration

Un nombre grandissant de mineurs, souvent dotés d'une grande maturité et très mobiles, quitte leur pays sans la compagnie d'un adulte, sur décision individuelle ou familiale. Une conjonction de facteurs explique la migration de ces mineurs : contexte socio-économique, accès à une formation, aspiration à la jouissance de libertés individuelles, soit de « modernité », craintes de traitements dégradants ou inhumains.

Quelles que soient les causes de leur départ, ces mineurs pourraient pourtant pleinement bénéficier de cette migration s'ils étaient accueillis, valorisés et protégés. Mais la politique de « lutte contre l'immigration irrégulière », qui voit en eux des étrangers plutôt que des enfants, les expose encore plus que les adultes aux dangers de la route et des refoulements, les assigne à la précarité et à la marginalité et condamne ainsi tous leurs espoirs. Pour pouvoir les considérer comme majeurs, la plupart des Etats européens n'hésitent pas à utiliser, à l'encontre des plus âgés, des méthodes qui n'ont de scientifique que l'apparence (« examen osseux »).

Outre ces mineurs isolés, l'atelier s'intéressera aussi aux nombreux enfants de personnes sans-papiers vivant avec leur famille dans les pays d'immigration. Ces derniers sont victimes des réglementations qui conduisent à leur enfermement et/ou leur expulsion avec leurs parents, comme l'autorise la directive « retour » adoptée en juin 2008, ou les en séparent. Dans les deux cas, les principes de respect de l'« intérêt supérieur de l'enfant » et du droit de vivre en famille sont dévoyés au nom de la « maîtrise des flux migratoires ».

Quelle place pour le droit d'asile ?

Rien ne permet de distinguer, a priori, un migrant d'un réfugié ou d'un demandeur d'asile sur le parcours migratoire. Or, tous les dispositifs de contrôle et de retenue mis en place ou financés par l'Union européenne à ses frontières ou dans les pays voisins entravent de fait l'accès au territoire européen des personnes ayant besoin de protection internationale. La chute vertigineuse du nombre de demandes d'asile (50% en 5 ans pour l'UE) en Europe, comme dans tous les pays industrialisés, est la conséquence directe de ces entraves. À l'échelle mondiale, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays ne cesse pourtant d'augmenter : 19 millions en 1989 contre 26 millions en 2007.

Prétendant respecter la Convention de Genève sur les réfugiés, la politique européenne d'asile impose un système de répartition autoritaire du traitement des demandes d'asile : à l'intérieur de l'UE avec le règlement Dublin, et avec ses voisins non européens, notamment au Maghreb, au nom d'un inéquitable « partage des responsabilités » qui les contraint à recevoir les réfugiés que l'Europe ne veut plus accueillir, alors qu'ils n'y sont prêts ni sur le plan économique ni sur le plan institutionnel.

L'atelier s'attachera à mesurer les effets de l'externalisation de la « gestion des flux migratoires » sur le sort des demandeurs d'asile et des réfugiés qui, au Nord comme au Sud de la Méditerranée, voient leurs droits bafoués, et de plaider pour la réhabilitation du droit d'asile, dont le libre choix par les demandeurs de leur pays d'accueil est une des conditions.

5 - Utilisation des femmes et des migrants dans le processus de mondialisation du marché du travail - par Claudine Blasco - militante d'Atac et de la MMF

Mon propos est de vous montrer le processus de mondialisation du marché du travail promu par les firmes transnationales et le néolibéralisme afin de baisser les coûts de production, utilisant entre autres pour cela les femmes et les migrants, sous prétexte de compétitivité industrielle et commerciale.

Depuis le début des années 70, début de la financiarisation de l'économie, grâce aux nouveaux moyens de communication et de transport, à la libre circulation des capitaux et à la baisse des tarifs douaniers, a commencé une nouvelle ère du marché du travail : la mondialisation du marché du travail. Cela signifie la mise en concurrence de tous les travailleurs de la planète, dans une course folle aux coûts salariaux les plus bas, mais aussi aux moins de contraintes fiscales, sociales et environnementales, un véritable dumping social. Ce phénomène a été accompagné de l'entrée massive des femmes sur la marché du travail et de l'augmentation et de la féminisation des flux migratoires .

Il a suivi l'évolution de la division internationale du travail qui, avant 70, se partageait entre production industrielle et services dans les pays développés et produits primaires dans les pays du Sud. Elle désignait de 1970 jusqu'il y a 4 ou 5 années, un découpage en territoire et la spécialisation des pays. Les Nouveaux Pays Industrialisés -NPI- (Asie du Sud Est -Hongkong, Corée du Sud, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Malaisie, Indonésie-, Chine, Inde, Brésil, Mexique) produisaient des produits manufacturés quelquefois haut de gamme, les pays les

plus pauvres continuaient à produire les matières premières et les produits agricoles, tandis que les pays développés se désindustrialisaient et se spécialisaient dans la haute technologie et les services.

Aujourd'hui, ce n'est plus aussi clair. Beaucoup de services et des productions de haute technologie ont migré des pays développés vers les NPI (1^{er} semestre 2008, glissement du centre de gravité de la finance mondiale vers l'Asie (backoffice et dirigeants du Crédit Suisse déménagent de New York à Hong-Kong, JP Morgan, City Group, Deutsche Bank) et aussi des services vers les pays pauvres (centres d'appel au Sénégal,) . Par exemple Hewlett Packard (2005) qui a supprimé 6000 postes très qualifiés en Europe pour les transférer en Asie et Inde. D'un autre côté de nombreux cerveaux migrent vers les pays développés où réapparaissent des productions primaires (agriculture en Andalousie fin 1990) ou industrielles (produits agroalimentaires, automobile) souvent grâce à la main d'oeuvre immigrée. Ce qui prime aujourd'hui pour les financiers et les grandes firmes, c'est la recherche de la rentabilité absolue au niveau global, des coûts les plus bas, c'est trouver de nouveaux marchés et s'il le faut, décomposer la fabrication des produits,(DIPP : Décomposition Internationale du Processus Productif) là où ce sera le plus avantageux, ceci favorisé par des frais de transport très bas. La condition essentielle est d'avoir un réservoir de main-d'oeuvre docile, flexible et peu chère partout dans le monde, la main-d'oeuvre féminine et clandestine en étant l'exemple parfait. Main-d'oeuvre que l'exigence de rentabilité absolue déshumanise et transforme en vulgaire marchandise, pouvant être vendue, échangée, pressurée et jetée sans aucun état d'âme, pratiquement comme l'étaient les esclaves.

C'est pour cela que je pense que la division internationale du travail arrive à son terme pour laisser la place à la mondialisation du marché du travail et à la marchandisation de la force de travail (manning agencies), et qu'il faut particulièrement s'intéresser aux cas des femmes et des migrants dans ce processus.

Les étapes principales de la mondialisation du marché du travail sont :

I - Les délocalisations , les externalisations et restructurations , trois phases d'une même stratégie

Les délocalisations furent d'abord Nord-Sud (65-80) puis Sud-Sud (90-2000). Les délocalisations servent surtout à convaincre par la menace et la peur les travailleurs au Nord comme au Sud que les salaires et les droits fondamentaux du travail doivent

dépendre de la compétitivité et de la loi du marché, pour qu'ils acceptent des normes sociales et des conditions de travail et de rémunération de plus en plus basses. Multinationales et gouvernements jouent sur la peur des travailleur-ses pour leur imposer les restructurations internes et des modifications du code du travail, par exemple leur faire accepter des licenciements et de travailler plus longtemps pour le même salaire (Fenwick F 2005, Siemens D 2005, H.Packard F 2005) ou les empêcher de se syndiquer comme dans les Zones Franches d'Exportation en Asie du Sud-Est ou en Amérique latine, ou modifier la durée légale du travail hebdomadaire en Europe.

Dans la suppression des emplois dans les pays développés, notamment en Europe, les délocalisations ne tiennent qu'une place mineure (en Europe, 5,5% entre 2002 et 2007) par rapport aux restructurations (73,2% entre 2002 et 2007) d'après European Restructuring Monitor.

Les restructurations, une fois les emplois supprimés dans les pays développés (presque 2 millions en Europe entre 2002 et 2007) ont permis l'externalisation de la production dans les pays émergents (les PECO pour l'Europe, le Maghreb pour la France) ce qu'on appelle

l'outsourcing qui permet la pérennité de la firme mère dans son pays d'origine et sa transformation en firme donneuse d'ordre, quelquefois virtuelle et le plus souvent sans usine. Est apparu ainsi une nouvelle organisation des entreprises pyramidale : à la pointe, la société-mère, puis les filiales, les succursales, et à la base un maillage international de sous-traitants, entreprises ou travailleurs à domicile non connectés entre eux, ne connaissant souvent pas la maison-mère qui n'a plus ainsi aucune contrainte de territorialité, ni de gestion du personnel. Ceci demande une nouvelle organisation du travail où dominant la mobilité, la flexibilité, la précarité, la docilité et l'individualisation des travailleurs tout en recherchant paradoxalement le plus de savoirs et de qualifications de ces mêmes travailleurs. Pour la maison mère, les employés des sous-traitants ne sont qu'une marchandise interchangeable et jetable qui doit rapporter plus qu'elle ne doit coûter. Les externalisations, comme les délocalisations sont liées aux Investissements Directs à l'Étranger, et ont bénéficié des accords commerciaux internationaux comme l'ALENA (1994) et de la suppression des obstacles protectionnistes par les règles de l'OMC. Ainsi furent créées les zones franches d'exportation caricatures du nouveau modèle de salariat prôné par le néolibéralisme en Amérique latine, Caraïbes, Asie, Afrique du Nord.

II - Les zones franches d'exportations ou le voyage des productions du Nord vers les ouvrières du Sud

Il y en a plus de 3000 dans le monde employant plus de 43 millions de personnes, la plupart migrants internes issus de l'exode rural, dont 70 % à 90 % sont des femmes de 14 à 28 ans, dans les secteurs du textile, de l'électronique, de l'assemblage de fournitures importées. Les multinationales d'abord, puis leurs sous traitants s'installent dans ces zones où ils jouissent d'avantages fiscaux et matériels importants et d'une très grande tolérance sur leurs agissements. Dans ces zones ont été suspendues les législations du travail, de protection de l'environnement, de la protection sociale et du droit syndical. La précarité y est accentuée par la facilité avec laquelle les usines déménagent dès qu'il y a une velléité de s'organiser pour défendre ses droits (usines papillons). Les salaires y sont bas mêmes s'ils sont au-dessus des salaires minima, les conditions de travail pénibles et quelquefois dangereuses, c'est pourquoi le salariat féminin y est le modèle idéal : soumis, docile, endurant, bon marché, pas ou peu syndiqué.

L'entrée massive des femmes des Suds sur le marché du travail est un effet de la globalisation car s'appuyant sur le patriarcat et les schémas sexistes de nos sociétés, les firmes ont recherché préférentiellement le salariat féminin afin de globalement baisser les coûts de production, partout dans le monde.

Dans les 20 dernières années, la participation des femmes à la vie active s'est accrue partout dans le monde, 70 % des femmes du Nord travaillent contre 60 % du Sud, elles sont 40 % de la main-d'œuvre totale. Et pour autant leur statut dans le monde du travail ne s'améliore guère (chômage, inégalités salariales, temps partiel, précarité, emplois les moins qualifiés...). Aussi beaucoup de ces femmes cherchent une issue dans la migration. Certains pays les présentent dociles, flexibles, peu coûteuses comme un atout pour les IDE. D'après le rapport de la Commission de la Condition de la Femme des Nations Unies sur la promotion économique de la femme, présenté en Mars 2006 lors de la 50^{ième} session, le taux de participation des femmes à la vie économique dans le monde n'a cessé d'augmenter depuis 1989, sauf en Europe Orientale et Centrale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord où il reste inférieur à la moyenne mondiale

Ainsi ce sont développées les maquillas ou maquiladoras au Mexique et au Guatemala dans les années 1990. Tous les témoignages sur les conditions de travail dans les ZFE sont unanimes : humainement indignes, brimades, violations des droits syndicaux, journées dépassant 8H de travail, insalubrité, maladies respiratoires, baisse de la vue, allergies, dépressions. Le temps moyen de travail des femmes dans ces ZFE n'excède pas 7ans, tant c'est épuisant physiquement et moralement. Ainsi, que ce soit en ZFE, dans le secteur formel ou informel, les salaires des femmes sont toujours inférieurs à ceux des hommes, pour le même travail et leur taux de chômage supérieur à celui des hommes.

III - Développement de cascades de sous-traitants, d'usines « sweatshop », du travail informel, du marchandage de la force de travail

Sous-traitance

Afin d'échapper au droit du travail et à la gestion directe du personnel, les entreprises donneuses d'ordre ont de plus en plus recours à la sous-traitance, pour la France d'après l'INSEE, 9 entreprises sur 10 y ont recours aujourd'hui. Et plus l'entreprise est grosse plus elle sous-traite. Dans les NPI, surtout en Inde, ces dernières années de nouveaux secteurs émergent pour assurer la sous-traitance des services délocalisés par les entreprises occidentales. Au lieu de créer des filiales, beaucoup de transnationales mais aussi de simples entreprises ont passé des contrats avec des entreprises locales pour assurer une part de leurs activités comme les centres de diagnostic médical au Brésil et en Inde. En informatique les délocalisations ont suscité la création d'énormes entreprises de dizaines de milliers d'employés ne travaillant que pour l'exportation et dont les chiffres d'affaires dépassent le milliard de dollars (Tata Consultancy Services (TCS, filiale du groupe Tata), Infosys et Wipro), qui elles mêmes sous-traitent à d'autres entreprises. Elles sont reconnues sur le marché international, et ouvrent des bureaux à l'étranger, même en Europe (France), afin de démarcher de nouveaux clients. Depuis quelques années, la croissance du secteur est due au « business process outsourcing » (BPO), à savoir la sous-traitance des relations clients et de toutes les activités internes à l'entreprise mère qui peuvent être effectuées à distance. Cette nouvelle tendance, très en vogue chez les grandes firmes américaines et britanniques, a donné naissance à près de 300 entreprises indiennes employant en moyenne 1000 personnes. Un tel essor a suscité la convoitise des multinationales qui rachètent leur ancien sous-traitant ex : IBM a récemment racheté son ancien sous-traitant, Daksh e-Services.

Travail informel, « sweatshop »

En bout de chaîne des sous-traitants dans les pays du Sud nous retrouvons les travailleurs à domicile, travailleurs indépendants ou familiaux non rémunérés où les femmes sont majoritaires (entre 60% et 90% des travailleurs du secteur informel selon les sources). D'après le rapport 2008 du BIT sur les tendances mondiales de l'emploi, les régions les plus touchées par l'emploi vulnérable sont l'Asie du Sud avec 77,2 % d'emplois vulnérables dans l'emploi total, l'Afrique Subsaharienne (72,9 %), L'Asie du Sud Est et le Pacifique (59,4 %), l'Asie de l'Est (55,7 %), l'Amérique Latine et les Caraïbes (33,2 %), le Moyen Orient (32,2 %), l'Afrique du nord (30,7 %). Ce n'est qu'en Amérique Latine et aux Caraïbes que l'emploi vulnérable a augmenté ces dix dernières années, suivant la hausse de création d'emplois dans les services.

Le travail informel est de la survie, ne fournissant aucune protection sociale, ni assurance maladie, ni garantie de revenus réguliers, ni sécurité d'emploi, ni droit à la retraite. Il est aussi le résultat de la sous-traitance voulue par le secteur formel et ses faibles coûts

alimentent les profits des transnationales (ex : couturières à domicile). Les revenus sont très inférieurs à ceux du formel et l'écart de salaires entre Hommes et Femmes y est plus grand. Il a été mis en évidence un lien direct entre travailler dans l'informel et être pauvre. L'économie du « sweatshop » usine à sueur, du travail à domicile ou en arrière-cour comptait 200 millions de personnes en 1995, c'est à dire plus de travailleurs, en majorité des femmes, que l'ensemble des zones franches.

Le marchandage de la force de travail

Existent aujourd'hui à travers le monde des agences qui ne sont ni d'intérim, ni sous-traitantes, car non réglementées, qui achètent la force de travail des personnes pour la revendre à un patron. Nous sommes là face à des cas de vente ou de location d'êtres humains très proche de ce qu'était l'esclavage Ce qu'on appelle le marchandage qui transforme le salariat permanent en temporaire, et entraîne une précarisation systématique du travailleur. Le capital industriel a par ce moyen accès à tout le marché mondialisé du travail. Simultanément, il se débarrasse de la gestion de la force de travail et de ses conflits, et du souci de sa reproduction. Cette pratique interdite en France depuis le XIXème vient d'y être réintroduite en légalisant dans le secteur de la marine marchande , le recours à des entreprises de main d'oeuvre maritime : les manning agencies, pouvant fournir un marin ou tout un équipage de plusieurs pays différents à des conditions différentes de salaires et de durée.

Au Pérou l'outsourcing est responsable d'une situation relevant du délit de marchandage (en droit du travail français) : un marchand de main-d'oeuvre titulaire d'un contrat assorti d'une commission, recrute librement des femmes sans contrat, sans garantie, et évidemment non-syndiquées, pour une durée réellement " indéterminée ", pâle imitation du principe nord-américain de " l'employment at will ".

La sous-traitance du travail dans le secteur pétrolier au sud de l'Algérie est assimilable au marchandage, c'est une mise à disposition de main-d'oeuvre Portugaise et Phillipine sans permis de travail, ni de séjour, avec un salaire 30 % plus bas à celui des employés des entreprises pétrolières algériennes, par des intermédiaires, dans des conditions indignes, proche de l'esclavage, sans respect du droit du travail algérien. Le travail au noir, le marchandage de main-d'oeuvre et la non-déclaration des salariés, se multiplient dans de nombreuses wilayas, selon l'Inspection du Travail.

IV - La délocalisation sur place ou l'importation de la force de travail des migrants

Le nombre des migrants est passé dans le monde de 82 millions en 1970 à aujourd'hui environ 200 millions, essentiellement migrants économiques, soit l'équivalent de la population du Brésil soit encore 3 % de la population mondiale (rapport 2006 FNUAP).

Ces quarante années correspondent à la mise en place et au développement des politiques néolibérales de privatisation des services et entreprises publiques, libéralisation du marché, ouverture des frontières pour les capitaux et les marchandises, prônées par la Banque Mondiale, l'OMC et entre autres le G8 , aux restrictions budgétaires imposées aux pays des Suds au titre de la dette par le FMI, qui ont augmenté les inégalités entre les pays mais aussi à l'intérieur des pays et par là même la pauvreté . C'est pourquoi la majorité des migrants vient des pays en développement ou en transition et émigre vers les régions ou pays un peu plus riches frontaliers ou vers les pays développés. La plupart des immigrés en Europe viennent d'Afrique ou du Moyen-Orient, ceux des Etats-Unis viennent en majorité du Mexique , d'Amérique Centrale et des Caraïbes.

Cette mondialisation pousse la jeunesse du monde en développement à affronter la mort pour chercher un avenir meilleur ailleurs, mais aussi les jeunes des pays riches à une mobilité de plus en plus grande, sous prétexte de compétitivité et de flexibilité.

Si les causes peuvent être politiques, sociales, culturelles et économiques, les migrations actuelles sont essentiellement des migrations de travail. Et elles sont majoritairement féminines vers les pays riches (5 1%) pour répondre aux demandes en très forte hausse ces 10 dernières années de soins aux personnes (Care latino-américaines en Allemagne et Espagne, sri lankaises au RU, philippines dans les pays du golfe, péruviennes au Chili, mexicaines aux USA). L'intensification de la marchandisation de toutes les activités humaines, à laquelle s'ajoute la pauvreté endémique, les discriminations et violences subies par des femmes de plus en plus éduquées en recherche d'émancipation et de dignité, est au fondement de l'exploitation d'une nouvelle main d'oeuvre sexuelle mais aussi de nouvelles résistances.

Après les délocalisations, les externalisations et restructurations, il ne reste pratiquement plus dans les pays riches que le capital contraint, c'est-à-dire non délocalisable comme les services à la personne, le soin aux personnes « care », la construction, la surveillance, l'hôtellerie, la restauration, le bâtiment, l'agriculture. C'est dans ces secteurs d'activité que nous retrouvons majoritairement les immigrés aujourd'hui, à des salaires très bas, sans tenir compte de leurs diplômes, de leurs compétences (1 immigré sur 4 est diplômé de l'enseignement supérieur en France) et de leurs préférences. Nous les retrouvons aussi dans la fonction publique là où « l'Etat-employeur » en a besoin pour colmater les manques de main d'oeuvre dans les secteurs où il ne forme plus assez de gens (la Santé publique) ou les détourne de leur vocation (la Recherche). Nous voyons les Etats et les institutions mettre en place des exceptions juridiques nationales et internationales permettant l'importation temporaire de travailleurs aux conditions de leurs pays d'origine (mode 4 du commerce des services dans l'AGCS et directive Bolkestein dans l'Union européenne). Ils sont une nouvelle catégorie de « déplacés », étrangers travaillant sous des contrats temporaires aux conditions de leur pays d'origine dans des secteurs tels que les chantiers navals (les « montages exotiques » d'Alstom aux Chantiers de l'Atlantique. Ici l'emploi marchandisé reste le complément de l'emploi « normal », que son extension menace cependant de plus en plus.), ou les télécom. Cette extralégalisation des contrats, renvoie cette partie de la force de travail mondiale au statut de marchandise payée à son simple coût de reproduction, voire aux confins de l'esclavage.

Ajoutés à l'utilisation des travailleurs sans-papiers, ces différents mécanismes ont pour effet d'aligner progressivement les salaires des catégories de salariés le plus facilement mis en concurrence vers le bas (dans sa dernière déposition devant le Congrès Alan Greenspan a déclaré que la concurrence des salariés de la Chine et de l'Inde avait permis d'imposer une progression des salaires nominaux inférieure et au mieux égale à l'inflation aux Etats-Unis). Les mêmes mécanismes conduisent bien sûr à un alignement progressif de la protection sociale sur le niveau des pays où ils sont le plus bas. C'est la fonction centrale du « marché intérieur » dans le cadre de l'Union européenne.

Ainsi, si les inégalités croissantes dues à la mondialisation ont augmenté les migrations, la mondialisation s'est servie de la migration pour baisser les coûts de la main d'oeuvre pour le capital contraint, non mobile, dans le cadre de la mondialisation du marché du travail qui met en concurrence tous les travailleurs de la planète. Ainsi est apparue la notion d' « immigration choisie » ou « quota » qui permet d'adapter les flux entrants aux besoins en personnel qualifié des entreprises nationales, faisant fi de la liberté de choix et des droits des migrantes et des migrants. Comme le dit François Lillé : « Pour les régulations du marché du travail, on en

arrive, dans ce schéma, au rêve capitaliste de l'immigration choisie sous la seule loi patronale, enfin formulé explicitement par des leaders politiques, de tous bords malheureusement. Cette formule d'un parfait cynisme est présentée comme un sommet de l'humanisme réaliste, le point de convergence des intérêts des uns et des autres. C'est au contraire un choix typiquement asymétrique, les riches choisissant parmi les pauvres ceux qui les enrichiront encore plus. »

V - En bout de chaîne, se trouvent les sans-papiers, nouveaux esclaves de ce siècle et les victimes des réseaux de traite et de trafic des êtres humains

Plus les Etats Nations riches ouvrent leurs frontières à la libre circulation des marchandises et des capitaux , plus ils les ferment aux personnes. Avec le Pacte Européen sur l'immigration et le droit d'asile, l'Europe a franchi un pas de plus dans la construction d'une Europe forteresse, violant sciemment les droits fondamentaux des migrant-es, fabriquant de nouveaux esclaves pour les réseaux mafieux de trafic et de traite, et remplissant ainsi le "réservoir de main d'oeuvre » des travailleurs les plus vulnérables, les moins exigeants et donc les plus exploitables car criminalisés et non protégés. Alors que tous nos gouvernants savent pertinemment que l'Europe a besoin de 20 millions de personnes en plus d'ici 2030 pour maintenir son niveau économique et social.

Nos dirigeants se servent de l'immigration clandestine , parfaitement connue de la police, pour accélérer la soumission des salariés nationaux , leur imposer l'alignement par le bas des niveaux de salaires et de protection sociale et l'aggravation de la précarité.

La fermeture des frontières relève du fantasme de figer une situation démographique donnée à un instant précis. Comme la culture, la population est en constante évolution, y introduire des notions de stabilité ou seuil de tolérance conduit peu à peu à la notion d'«identité nationale», proche de l'identité ethnique ou religieuse, dérive dangereuse, menant au racisme et à la xénophobie («L'ivoirité » en Cote d'Ivoire a mené à la guerre).

Or, malgré les fermetures des frontières, le nombre des migrants ne cesse d'augmenter.

En 2004, la proportion d'états à réprimer l'immigration était de 40 % contre 7 % en 1976 à comparer aux nombres de migrants en 1970 : 82 millions et en 2005 : 200 millions.

De plus en plus la tendance est à la sous-traitance et à l'externalisation des politiques migratoires par les pays de transit du Sud, par le biais des accords de libre-échange. Par exemple l'UE a conditionné l'aide aux pays du Maghreb dans le « partenariat euro méditerranéen » à la sous-traitance par ces pays de notre politique migratoire (ex : l'UE a promis au Maroc 40 millions d'euros contre « un engagement fort et clair contre l'immigration clandestine ». Conséquence : en Octobre 2005 500 migrants Subsahariens sont déportés dans le désert dont 24 morts de faim et de soif ; à la Noël 2006, plus de 460 encore . En Libye des patrouilles navales conjointes avec l'Europe s'unissent pour enrayer l'immigration, entre 2003 et 2005 la Libye aurait « rapatrié » 145 000 étrangers surtout venant de Somalie, d'Erytrée). A Tanger, Rabat, Casablanca, Alger, Tunis, Tripoli, Tamanrasset existent des centres de rétention informels.

Beaucoup d'Etats prétextent de la lutte contre la traite des êtres humains pour criminaliser les appuis des clandestins, les assimiler à des trafiquants, et fermer les frontières. L'effet est inverse : plus les frontières se ferment aux personnes et plus le trafic et la traite des êtres humains augmentent, fabriquant des esclaves sans droit pour le marché du travail non délocalisable, favorisant les rentes de la criminalité financière transnationale.

Depuis 2000, l'intensification de la lutte internationale contre la traite et le trafic notamment par l'adoption du traité de Palerme sur la lutte contre la criminalité transnationale

organisée, n'a pas stoppé la traite qui, d'après l'UNODC a « pris des proportions endémiques durant les 10 dernières années », environ 3 millions de personnes dans le monde seraient pris dans les filets des trafiquants essentiellement des femmes et des adolescents destinés aux réseaux de prostitution.

Plus largement, le travail forcé touche, selon une étude de l'OIT en 2005, au moins 12 millions de personnes dont • de migrants, en majorité des femmes et des enfants, qui doivent travailler sous la contrainte le plus souvent pour rembourser une dette dans le secteur informel . C'est en Asie que le phénomène est le plus répandu. Mais il touche tous les continents. Là nous touchons le point de convergence entre économie mondiale et économie criminelle estimée à 20 % des échanges mondiaux.

Plus apparaissent les lois répressives pour les migrants et moins sont inquiétés les employeurs, souvent sous-traitants de grandes entreprises (bâtiment, hôtellerie, chantier naval...), qui emploient les clandestins (rapport UNDOC Mars 2007).

« La clandestinisation est devenue un mode cynique de gestion d'une partie de la main-d'œuvre étrangère, tout à la fois armée de réserve du capital et bouc émissaire politique.

Ce qui est de plus en plus évident c'est que le recrutement capitaliste, en se mondialisant, est structurellement discriminatoire, racialement et sexuellement, faisant appel sur place comme en migration aux populations surexploitable du lieu et du moment. Mais il est aussi tendanciellement mixatoire, pour mettre en un même lieu les diverses sources en concurrence, tout en leur conservant des différences de statut destructrices des solidarités ouvrières. Discrimination, précarité et soumission forment ensemble la règle d'or de l'exploitation « moderne » du travail. " F.Lille

En fait le système néolibéral n'a aucun intérêt à ouvrir les frontières aux personnes et à régulariser les sans-papiers. Les « non-choisis » devant rester clandestins pour alimenter les entreprises en main d'oeuvre totalement docile et pratiquement gratuite. Et plus il y a de clandestins, plus les conditions de travail peuvent être baissées, plus le coût de la masse salariale est bas, plus les rentes des actionnaires sont grandes. Le système néolibéral a ainsi tout intérêt à criminaliser et isoler de leurs soutiens les sans-papiers, afin de nier leurs droits et de légitimer leurs politiques migratoires

répressives et restrictives. Mais les travailleurs nationaux ont, eux, tout intérêt à pousser à la régularisation des sans-papiers, pour stopper la baisse des conditions de travail.

Conclusion

La mondialisation du marché du travail a mis en concurrence tous les travailleurs de la planète en tirant toujours plus vers le bas les normes sociales, se servant essentiellement de la peur des délocalisations, et des statuts discriminants des femmes et des migrants.

Les travailleurs dans ce système sont de moins en moins libres de choisir leur territoire (enfermés dans les limites des frontières ou « choisis » pour leur utilité économique ou condamnés à la clandestinité là où leur force de travail coûte le moins), ou leur emploi (flexisécurité, propositions des seuls métiers dits « en tension » pour les immigrés) . La force de travail et donc les travailleurs sont devenus une marchandise comme une autre.

D'après le dernier rapport de l'OIT sur les tendances mondiales du travail 2008, un des changements essentiel au niveau des emplois mondiaux est l'explosion du secteur des services (42,7 % des emplois mondiaux), dépassant l'agriculture (34,9 %) comme première source d'emplois au monde, ainsi que l'industrie (22,4 %). Après un marché mondial du travail stabilisé en 2007 , la crise des marchés du crédit et la hausse des prix du pétrole pourraient se traduire par une augmentation du taux de chômage. Avec l'augmentation du secteur des

services, nous allons avoir une augmentation de la précarité et de l'informel . Sachant que les femmes sont surreprésentées et dans l'informel et dans les services, ce sont elles qui subiront le plus de précarité. Le marché mondialisé du travail va voir son réservoir de main d'oeuvre se remplir de 5 millions de chômeurs et donc les tensions et la concurrence entre travailleurs seront exacerbées.

Bien connaître le processus de mondialisation du marché du travail peut nous aider à organiser les résistances et les alliances pour défendre les droits du travail au niveau local mais aussi mondial. La première évidence est de rejeter la marchandisation de la force de travail qui nous ramène à l'esclavage et nous condamne à être des individus isolés et manipulables. Il n'y a pas de fatalité économique, notre monde est globalement de plus en plus riche et pourrait permettre une vie digne pour toutes et tous.

Nous avons acquis des droits grâce aux luttes de nos mères et de nos pères que nous devons défendre. Mais il ne suffit pas seulement de défendre les droits du travail, nous devons aussi défendre les droits des femmes et des migrants et tous les droits économiques sociaux et culturels. Car pour nous une autre mondialisation du marché du travail est possible, celle des résistances, des solidarités , celle basée sur le droit social mondial que nous pourrions construire ensemble.

Claudine BLASCO - Aout 2008